



LA MADELEINE SUR LOING

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 AVRIL 2025 A 18H30

Membres présents : M HYEST Jean-Jacques, M THILLOU Guy, M LEMARNE Frédéric, Mme LEBOEUF Christel, Mme POINTEAU Régine, M LELLOUCHE Steve, Mme LENOIR Anne, Mme DONELLI Sylviane.

Absents excusés : M SIKOSKI Philippe

Secrétaire de séance : Mme POINTEAU Régine

Les conseillers municipaux valident le compte-rendu du dernier conseil du 10 janvier 2025.

Ordre du jour :

01/04/2025	Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) 2024 du budget Commune	Favorable 7 Pour
02/04/2025	Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) 2024 du budget du Service de l'Eau	Favorable 7 Pour
03/04/2025	Affectation des résultats au Budget Commune 2025	Unanimité Favorable
04/04/2025	Affectation des résultats au Budget du service de l'eau 2025	Unanimité Favorable
05/04/2025	Vote des taxes locales 2025	Unanimité Favorable
06/04/2025	Vote des subventions 2025	Unanimité Favorable
07/04/2025	Vote du budget primitif de la Commune 2025	Unanimité Favorable
08/04/2025	Vote du budget primitif du Service de l'Eau 2025	Unanimité Favorable
09/04/2025	Demande de subvention au Département de Seine et Marne au titre du FER pour la suite d'isolation de l'école par le changement de deux portes	Unanimité Favorable
10/04/2025	Adhésion à l'association des Familles de Commandos de la France Libre dit Commando Kieffer	Unanimité Favorable

1. Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) 2024 du budget Commune

Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal, à 7 voix pour, décide :

- d'APPROUVER le Compte Financier Unique 2024 de la commune de La Madeleine sur Loing,
- de DONNER pouvoir à M le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) 2024 du budget du Service de l'Eau

Monsieur le Président sort et ne prend pas part au vote

Le Conseil d'administration, à 7 voix pour, décide :

- d'APPROUVER le Compte Financier Unique 2024 du service eau de la commune de La Madeleine sur Loing,
- de DONNER pouvoir à M le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Affectation des résultats au Budget Commune 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	13 7 650,84 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécution leirement prévu au BP (c/1068)	51 259,02 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 du budget)	86 591,82 €
Total affecté au c/ 1068 (au budget) :	51 259,02 €
DEBIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT EN DEPENSES A REPRENDRE (LIGNE 001 du budget)	-48 972,89

4. Affectation des résultats au Budget du service de l'eau 2025

Le Conseil d'administration à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	55 243,93 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 du budget)	55 243,93 €
Total affecté au c/ 1068 (au budget) :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT EN RECETTES A REPRENDRE (LIGNE 001 du budget)	69 503,80

5. Vote des taxes locales 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

De DÉCIDER de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,64%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,36%
- taxe d'habitation : 12,56%

De CHARGER Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Annexe : Etat 1259

6. Vote des subventions 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- *D'attribuer des subventions pour l'année 2025 pour un montant total de 2 310 € comme ci-dessous :*

<i>Associations</i>	<i>BP2025</i>
COMITE MUNICIPAL DES FETES	500,00 €
RECRE-ACTION LA MADELEINE	200,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	150,00 €
USNSP SPORT ADAPTE	50,00 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE PIERRE ROUX	100,00 €
SECOURS POPULAIRE	150,00 €
DON DU SANG - ADSB NEMOURS MORET	50,00 €
SOUTIEN FACIL	50,00 €
AMICALE SCOLAIRE AUFFERVILLE	140,00 €
SOCIETE DE CHASSE	40,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	150,00 €
PUPILLES SAPEURS POMPIERS	50,00 €
FNATH - Association des accidentés de la vie	40,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	100,00 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE France	50,00 €
AMIS ECOLE BOUGLIGNY	140,00 €
ADMR GATINAIS (AIDE A DOMICILE)	50,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	50,00 €
AFM TELETHON	50,00 €
Fédération de pêche pour empoisonnement	200,00 €
TOTAL	2 310,00 €

- *De dire que les crédits seront prévus au budget primitif de la commune 2025 à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.*

7. Vote du budget primitif de la Commune 2025

En section de Fonctionnement, le budget s'équilibre à 448 235,57€ :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		MONTANT (€)
002	Excédent de fonctionnement reporté	86 591,82
013	Atténuation de charges	0,00
70	Produits des services du domaine	3 157,07
73	Impôts et Taxes	177 901,00
74	Dotations et Participations	170 609,18
75	Autres produits de gestion	7 251,00
76	Produits financiers	2 725,50
77	Produits exceptionnels	0,00

	TOTAL	448 235,57
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		MONTANT (€)
011	Charges à caractère général	244 978,33
012	Charges de personnel	61 700,00
014	Atténuation de produits	43 071,00
65	Autres charges de gestion courante	77 890,00
66	Charges financières	331,80
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement	19 264,44
	TOTAL	448 235,57

En section d'investissement, le budget s'équilibre à 109 746,35€ :

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		MONTANT (€)
021	Virement de la section de fonctionnement	19 264,44
10	Dotations, Fonds divers	56 329,58
13	Subventions	34 152,33
041	Opérations patrimoniales	0,00
	TOTAL	109 746,35
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		MONTANT (€)
001	Déficit d'investissement reporté	46 972,89
16	Emprunts et dettes assimilées	2 333,33
21	Immobilisations corporelles	60 440,13
041	Opérations patrimoniales	0,00
	TOTAL	109 746,35

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'ADOPTER le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025.**
- **D'AUTORISER le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre de la même section (sauf 012 personnel) dans la limite maximale de 7,5% des dépenses réelles de la section**
- **D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Annexe : Budget 2025 Commune

8. Vote du budget primitif du Service de l'Eau 2025

En section d'Exploitation, le budget s'équilibre à 73 010,28 € :

RECETTES D'EXPLOITATION		
CHAPITRE		MONTANT (€)
002	Excédent d'exploitation reporté	56 243,93
042	Opération d'ordre entre section	1 866,35
70	Produits des services du domaine	14 900,00
	TOTAL	73 010,28

DEPENSES D'EXPLOITATION		
CHAPITRE		MONTANT (€)
011	Charges à caractère général	57 521,51
042	Opération d'ordre entre section	10 488,77
67	Charges exceptionnelles	5 000,00
	TOTAL	73 010,28

En section d'Investissement, le budget s'équilibre à 80 052,63 € :

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		MONTANT (€)
001	Excédent d'investissement reporté	69 563,86
040	Opération d'ordre entre section	10 488,77
	TOTAL	80 052,63

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		MONTANT (€)
040	Opération d'ordre entre section	1 866,35
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	40 000,00
23	Immobilisations en cours	18 186,28
	TOTAL	80 052,63

Le Conseil d'administration à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'ADOPTER le budget primitif du service de l'eau pour l'exercice 2025.**
- **D'AUTORISER le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre de la même section (sauf 012 personnel) dans la limite maximale de 7,5% des dépenses réelles de la section**
- **D'AUTORISER le président du conseil d'administration à signer tout document relatif à cette affaire.**

Annexe : Budget 2025 Eau

9. Demande de subvention au Département de Seine et Marne au titre du FER pour la suite d'isolation de l'école par le changement de deux portes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

. d'APPROUVER le programme de travaux la suite d'isolation de l'école par le changement de deux portes

. de s'ENGAGER:

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date de signature de la convention.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,

- s'engage à inscrire cette action au budget de l'année 2025,
 - à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques.
- . **d'AUTORISER** le maire à signer tous documents afférents à la demande de subvention.

10. Adhésion à l'association des Familles de Commandos de la France Libre dit Commando Kieffer

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- . **d'ADHÉRER** à l'association des Familles de Commandos de la France Libre dit Commando Kieffer pour un montant de 15€.
- . **d'AUTORISER** le maire à signer le bulletin d'adhésion pour l'année 2025.

11. INFORMATION DU MAIRE

- Projet envisagé de panneaux photovoltaïques via le SDESM sur ancienne carrière.
- Infractions urbanisme : 2 infractions d'urbanisme ont été relevé sur la commune des courriers recommandés ont été adressés aux propriétaires.
- Incident suite au vent violent mardi 1^{er} avril : un arbre est tombé sur une voiture au bord du canal la rendant hors d'usage et entraînant avec lui un poteau Enédis et Télécom. Un courrier recommandé a été fait au propriétaire connu au cadastre afin qu'un abattage des arbres morts soit réalisé.
- Bilan Randonnée du Comité des fêtes du dimanche 6 avril 2025
Environ 30 personnes ont participé.

Indemnités chômage Monsieur LHOMME : du 19 aout 2023 au 30 septembre 2024 elles représenteraient 1985,28€ brut. Il reste la période du 1^{er} octobre 2024 au 16 février 2025 pour laquelle France travail ne donne pas les informations nécessaires au calcul.

12. QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur Thillou indique que nous avons reçu de la société Renner Energies un avis à afficher concernant le projet éolien sur soppes-sur-loing, Poligny et Bagneaux-sur-Loing.

13. CALENDRIER PREVISIONNEL

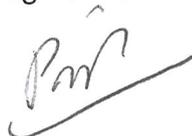
Dimanche 20 Avril 2025 10h30 : Chasse aux œufs

Samedi 26 Avril 2025 18h00 : Concert du groupe RKT

Dimanche 18 Mai 2025 6h-17h : Vide Greniers du Comité des fêtes

La séance prend fin à 19h45.

La secrétaire de séance,
Mme Régine POINTEAU



Le 14 Avril 2025,
Le Maire
Jean Jacques HYEST